

DÉPARTEMENT**ISERE****CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SASSENAGE****N° D'ORDRE
20/2024****DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration du 11 Juin 2024****Objet :****Ajustement des
effectifs****Présents :**

Nathalie LEVRAT Vice-Présidente du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE Adjointe, Nathaly TAVERNIER, Isabelle DEFAY Conseillères Municipales, Alexandre MIGLIONE (suppléant) membre nommé.

Absents: Michel VENDRA Président du CCAS, Hajera TURKI, Mylène GOURGAND Conseillères Municipales, Laëtitia MAGINOT, Laurence PERLI Membres Qualifiés, Cécile COIGNE, Françoise DAVID, Christian FERRANTE membres nommés.

Pouvoirs : Hajera TURKI a donné pouvoir à Marie-Frédérique DI RAFFAELE, Cécile COIGNE a donné pouvoir à Alexandre MIGLIONE, Françoise DAVID a donné pouvoir à Nathaly TAVERNIER, Christian FERRANTE a donné pouvoir à Nathalie LEVRAT, Mylène GOURGAND a donné pouvoir à Isabelle DEFAY.

Date de convocation : **6 Juin 2024**

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 5

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 10

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 mai 2024,

CONSIDÉRANT les mouvements du personnel et les recrutements en lien avec ces mouvements nécessitant ainsi de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune ci-dessous,

CONSIDÉRANT que ces postes peuvent être occupés par la voie contractuelle selon la réglementation en vigueur,

Ajustement du tableau des effectifs aux besoins de la collectivité

| | SUPPRESSION | MOTIF | CREATION |
|---|--|----------------|---|
| 1 | | Suite mutation | Adjoint administratif Pal 1 ^{er} CI Temps complet CCAS |
| 2 | Adjoint administratif Pal 2 ^{ème} CI Temps complet CCAS | Suite mutation | |

LE RAPPORTEUR PROPOSE au Conseil d'Administration :

- **D'ADOPTER** les mouvements tels que cités ci-dessus,
- **D'INSCRIRE** au budget principal du Centre Communal d'Action Sociale de Sassenage les crédits nécessaires, chapitre 012.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après délibération et après vote à l'unanimité ses membres présents et représentés.

ADOpte la délibération n°20/2024 relative à l'ajustement des effectifs

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président
du C.C.A.S compte tenu de la
réception en Préfecture le :
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme
Sassenage, le 14 juin 2024

La Vice-Présidente du CCAS

Nathalie LEVRAT

